

Etudiants extracommunautaires : montant des droits d'inscription 2025/2026

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Etudiants extra-communautaires assujettis aux taux différenciés	Montant des droits d'inscription	Pièce(s) à fournir
inscription en L1 (admis par parcoursup ou Campus France *)	2 895 euros	notification d'admission parcoursup ou CF + passeport avec visa
inscription en BUT 1ère année (admis par parcoursup ou Campus France *)	2 895 euros	notification d'admission parcoursup ou CF + passeport avec visa
inscription en L2 (admis par Campus France * ou eCandidat)	2 895 euros	notification d'admission eCandidat ou CF + passeport avec visa
inscription en BUT2 (admis par eCandidat)	2 895 euros	notification d'admission eCandidat + passeport avec visa
inscription en L3 pour les étudiants EC déjà inscrits dans un établissement français et résidant en France	2 895 euros	passeport + visa
inscription en M1 pour les étudiants EC déjà inscrits dans un établissement français hors L3 et résidant en France en N-1	3 941 euros	passeport + visa
inscription en M2 (admis par Campus France * ou ecandidat)	3 941 euros	notification d'admission eCandidat ou CF + passeport avec visa
inscription en 2ème ou 3ème de Seatech (admis par Campus France * ou eCandidat)	3 941 euros	notification d'admission eCandidat ou CF + passeport avec visa
Etudiants extra-communautaires assujettis et exonérés des taux différenciés par l'établissement	Montant des droits d'inscription	Pièce(s) à fournir
Etudiants en réinscription à l'UTLN (tous niveaux)	L1, L2, L3, LP, BUT 1 et BUT 2 : 178 euros M1/M2 : 254 euros	relevé de notes de l'année précédente
Primo-entrants ne résidant pas en France et s'inscrivant en L3	178 euros	notification d'admission CF ou eCandidat
Etudiants inscrits en L3 dans un établissement français en N-1 et s'inscrivant en M1 pour l'année N	254 euros	relevé de notes de L3 de N-1 + notification d'admission eCandidat
Primo-entrants ne résidant pas en France et s'inscrivant en M1	254 euros	notification d'admission CF ou Mon Master
Etudiants admis en 1ère année à Seatech	628 euros	notification d'admission CF ou eCandidat

Etudiants extra-communautaires non assujettis aux taux différenciés	Montant des droits d'inscription	Pièce(s) à fournir
Ressortissant de l'un des états membres de l'Union Européenne UE**, de l'Espace économique européen EEE ***(cf. liste ci-dessous), de la Confédération suisse, de Monaco ou d'Andorre	Non concernés par les taux différenciés : se reporter au tableau montants des droits 2025/2026	Carte d'identité, passeport
Ressortissant du Québec		passeport canadien valide + carte d'assurance maladie québécoise pour les étudiants du Québec
Etudiant rattaché à un citoyen de l'UE**, l'EEE *** ou la Suisse		titre de séjour portant la mention : "carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'UE, l'EEE ou la Suisse" ou "carte de séjour - directive 2004/38/CE"
Bénéficiaire du statut de réfugié		titre de séjour portant la mention "réfugié"
Etudiant dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie du statut de réfugié		titre de séjour portant la mention "réfugié" + preuve de la filiation (extrait d'acte d'état civil ou livret de famille avec traduction assermenté si besoin)
Bénéficiaire de la protection subsidiaire		titre de séjour portant la mention "protection subsidiaire"
Etudiant dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de la protection subsidiaire		titre de séjour portant la mention "protection subsidiaire" + preuve de la filiation (extrait d'acte d'état civil ou livret de famille avec traduction assermenté si besoin)
Titulaire d'une carte de résident longue durée		Titre de séjour portant la mention "carte de résident de longue durée - UE "
Mineurs descendants directs ou à charge du bénéficiaire de cette carte		Titre de séjour portant la mention "carte de résident de longue durée - UE " du parent + preuve de rattachement de l'étudiant (extrait d'acte d'état civil, livret de famille pour un descendant direct ou preuve de rattachement pour un mineur à charge)
Etudiants rattachés à un foyer fiscal en France depuis au moins 2 ans au 1er janvier précédant le début de l'année universitaire d'inscription		3 avis d'imposition ou ASDIR (avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu) du foyer auquel est rattaché l'étudiant (avec une adresse en France) + copie d'une déclaration des revenus sur laquelle l'état civil de la personne rattachée doit être mentionnée
Etudiant ayant son propre foyer fiscal en France depuis au moins 2 ans au 1er janvier précédant le début de l'année universitaire d'inscription		3 avis d'imposition ou ASDIR (avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu)
Etudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2018/2019 et avant		certificats de scolarité, relevé de notes, fiche de transfert validée par l'université de départ

Etudiants de CPGE qui s'inscrivent en // à l'université	Non concernés par les taux différenciés : se reporter au tableau montants des droits 2025/2026	pas de droits différenciés
Etudiants inscrits dans le cadre d'une convention avec l'UTLN		pas de droits différenciés
Bourse Eiffel		attestation de prise en charge de Campus France
Etudiants boursiers du gouvernement français	Exonéré sur présentation du justificatif	attestation de bourse
Etudiants bénéficiant d'une exonération accordée par le MEAE ****		justificatif du MEAE ***

**liste des pays CF : Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Bahreïn, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Émirats arabes unis, Égypte, Equateur, États-Unis, Ethiopie, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Niger, Nigeria, Pakistan, Pérou, Qatar, République démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam*

*** UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède*

****EEE : Islande, Liechtenstein et Norvège*

***** Ministère de l'Europe et des affaires étrangères*